

Extrait du Ecrivains pour la Paix

<http://uniep.free.fr>

FORMATION DES AMBASSADEURS POUR LA PAIX

FORMATION DES AMBASSADEURS POUR LA PAIX : UN CONCEPT POLYSEMIQUE

- Formation des ambassadeurs pour la paix - Module 01. La paix, un concept polysémique -
Date de mise en ligne : samedi 27 décembre 2008

Description :

Formation des ambassadeurs pour la Paix

Module 01. La paix, un concept polysémique

Ecrivains pour la Paix

(Par Athanase VANTCHEV de TRACY, poète français)

Pour plus d'informations, veuillez contacter les formateurs à l'adresse : noumsico1@yahoo.ca

Formation des ambassadeurs pour la Paix

Module 01. La paix, un concept polysémique

(Par Athanase VANTCHEV de TRACY, poète français)

Pour plus d'informations, veuillez contacter les formateurs à l'adresse : noumsico1@yahoo.ca

Formation des ambassadeurs pour la Paix

Module 01. La paix, un concept polysémique

(Par Athanase VANTCHEV de TRACY, poète français)

1- Thomas HOBBS et Jean Jacques Rousseau : deux conceptions différentes de la Paix.

La paix ne semble pouvoir se définir que négativement, comme absence de guerre. C'est la définition qu'en donne Hobbes dans le « Léviathan ». La position de Hobbes est fort pessimiste : l'état de nature est un état de guerre perpétuelle des hommes entre eux, dont il faut échapper à tout prix en instaurant l'Etat : dans l'état de nature (l'état dans lequel se trouve l'homme avant l'établissement de la société), dit Thomas Hobbes (1588-1679), l'un des fondateurs de la philosophie politique moderne, « l'homme est un loup pour l'homme » ; dans l'état civil (l'état où l'on vit en société organisée), « l'homme est un dieu pour l'homme ». On ne peut pas faire confiance à l'être humain pour vivre en paix. L'homme est plutôt méchant par nature et il a besoin de la contrainte d'une structure politique pour apprendre à vivre en paix.

La position de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) diffère totalement de celle de Hobbes. Selon l'écrivain, philosophe et musicien suisse d'expression française, la guerre est par essence un concept social et non un état naturel. L'homme dans l'état de nature ne pouvait être violent, il était plutôt un animal timide, replié sur lui-même, qui ne connaissait qu'une possession provisoire pouvant donner naissance à quelques querelles, mais pas à la guerre, qui suppose l'existence d'un Etat. « L'homme est bon par nature, c'est la société qui le pervertit en introduisant la rivalité autour de la propriété. La guerre pose le problème du statut de la propriété. La propriété n'est pas la possession. La propriété est de droit, tandis que la possession est de fait. L'Etat définit le droit. Pour être plus précis : la possession concerne le rapport de l'homme avec des choses, non le rapport de personne à personne. La propriété suppose une reconnaissance sociale, une reconnaissance par le droit de la légitimité de la possession. L'Etat doit veiller à la sauvegarde des citoyens qui sont par essence des personnes ayant leurs propres biens. Quand deux Etats entrent en guerre, non seulement le vainqueur prétend entrer en possession du sol qu'il a conquis, mais il soumet aussi le vaincu ; or soumettre un autre Etat, c'est soumettre ceux-là dont l'Etat est composé, c'est soumettre les citoyens de l'Etat à une tutelle étrangère, c'est au final les traiter comme des choses dont on peut disposer à sa guise ». La Paix est absence de conflit armé entre des nations, des États, des groupes humains. Par extension, elle est concorde, union, harmonie, association, alliance, accord, entente, fraternité, solidarité. Entre de simples hommes, il y a seulement querelle. La guerre existe non dans l'affrontement de deux volontés individuelles, mais de deux volontés d'Etats. L'homme ne participe à la guerre qu'en tant que citoyen membre d'un Etat, et il y participe au premier chef comme soldat. La guerre suppose nécessairement l'existence de l'Etat, d'une volonté d'Etat, elle suppose un territoire d'Etat, une volonté politique organisée qui est celle d'un peuple doté d'un pouvoir

centralisé.

2- La Paix selon la charte de l ONU

Au plan collectif, la Paix désigne l'absence de violence, de sévices, de coups, de brutalités, de répressions, de pogroms, de contraintes. La Paix exclut l'ardeur, la frénésie, la fureur, le déchaînement, la furie, l'impétuosité, l'âpreté, l'intensité, l'agressivité, la véhémence, la virulence, l'emportement, l'excès, la démesure, la force, la fougue, la passion. Elle est tout le contraire de la violence et de la guerre entre groupes humains. En ce sens, la paix entre les nations est l'objectif de nombreux hommes et organisations telles que la SDN ou SdN et l'ONU. La SDN, Société des Nations, était une organisation internationale introduite en 1919 par le traité de Versailles, lui-même élaboré au cours de la Conférence de paix de Paris (1919) dans le but de conserver la paix en Europe après la Première Guerre mondiale. Les objectifs de la SDN comportaient le désarmement, la prévention des guerres au travers du principe de sécurité collective, la résolution des conflits par la négociation et l'amélioration globale de la qualité de vie. L'ONU, l'Organisation des Nations unies ou encore Nations unies est une organisation internationale fondée le 26 juin 1945 à San Francisco pour résoudre les problèmes internationaux. L'ONU succède à la SDN. Cette organisation ne dispose pas de force militaire, mais elle peut demander aux Etats-membres de fournir des contingents pour assurer la paix. Depuis l'adhésion du Monténégro en 2006, l'ONU compte désormais la quasi totalité des États du monde, soit 192 sur les 195 qu'elle reconnaît - les seuls États n'étant pas membres étant le Vatican (qui a cependant un statut d'observateur), les îles Cook (Etat indépendant en libre association avec la Nouvelle Zélande) et Nioué (Etat indépendant en libre association avec la Nouvelle Zélande). Certaines entités prétendant à un statut d'État ne sont pas représentées à l'ONU : c'est le cas de la République de Chine ayant pour territoire Taïwan, ou prétendant former des nations comme l'Autorité palestinienne. Les six organes principaux de l'ONU sont : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Secrétariat général qui émane de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le Conseil de tutelle, le Conseil économique et social, la Cour pénale internationale, la Cour internationale de justice. Les quatre derniers organes émanent de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale est le principal organe de délibération. Elle se compose des représentants de tous les Etats-membres, qui disposent chacun d'une voix. Les décisions sur des sujets importants tels que la paix et la sécurité internationale, l'admission de nouveaux membres et les questions budgétaires sont prises à la majorité des deux tiers. Les décisions sur les autres sujets sont prises à la majorité simple. Le Conseil de sécurité comporte cinq membres permanents avec droit de veto : la France, les USA, la Russie, la Chine, le Royaume-Uni, et dix membres non-permanents élus pour deux ans. Le Conseil de tutelle a été institué par la Charte en 1945 pour assurer la surveillance à l'échelon international des 11 territoires sous tutelle placés sous l'administration des États-membres et garantir que des mesures appropriées étaient prises pour préparer les territoires à l'autonomie ou l'indépendance. Avec l'indépendance de Palaos, dernier territoire sous tutelle des Nations Unies, le Conseil de tutelle a officiellement décidé de suspendre ses activités à partir du 1er novembre 1994. Outre les six organes principaux, l'ONU en compte quatre autres : le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) est une agence spécialisée de l'ONU. Son rôle est d'aider les pays en voie de développement en leur fournissant des conseils, mais également en plaidant leur cause pour l'octroi de dons ; le HCR (Haut Commissariat pour les réfugiés) a pour mandat la protection internationale des réfugiés et la recherche de solutions durables à leurs problèmes) ; UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance - United Nations Children's Fund) est une agence consacrée à l'amélioration et à la promotion de la condition des enfants. Son nom était originellement United Nations International Children's Emergency Fund, dont elle a conservé l'acronyme ; PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). Ce Programme joue le rôle de catalyseur, de défenseur, d'instructeur et de facilitateur. Suvrant à promouvoir l'usage avisé et le développement durable de l'environnement à travers le monde. Quatre institutions sont également rattachées à l'ONU, émanant directement de l'Assemblée générale : UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization - L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). UNESCO est née le 16 novembre 1945. Pour cette agence spécialisée des Nations Unies, le plus important n'est pas de construire des salles de classe dans des pays dévastés ou de restaurer des sites du Patrimoine mondial. L'objectif que s'est fixé cette institution est vaste et ambitieux : construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science, la culture et la communication. La paix n'est pas simplement l'absence de conflits. La paix signifie : des budgets consacrés à construire et non pas à tuer et détruire, des infrastructures et des services qui fonctionnent et s'améliorent, des populations qui font des projets

d'avenir, des esprits libérés des traumatismes de la violence et des idées de vengeance et réceptifs aux idées de solidarité. La paix est une démarche volontaire qui repose sur le respect de la différence et le dialogue. L'UNESCO veut être l'artisan de ce dialogue et promouvoir la collaboration entre les peuples, accompagnant les États sur le chemin du développement durable qui, au-delà du seul progrès matériel, doit répondre à toutes les aspirations humaines sans entamer le patrimoine des générations futures, et sur celui de l'établissement d'une culture de paix fondée sur les droits de l'homme et la démocratie. Ce mandat est sa raison d'être. Les autres trois organisations sont : le FAO (Food and Agriculture Organization - Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) ; l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) ; l'OMC (Organisation mondiale du commerce), seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Le chef exécutif de l'ONU est son Secrétaire général. Le drapeau de l'ONU a été adopté le 20 octobre 1947. La devise de l'ONU est : Paix et Sécurité ! En vertu de sa charte, l'ONU s'efforce d'être un lieu où se bâtit un meilleur avenir pour tous, et cela à travers cinq objectifs :

- ▶ Maintenir la paix et la sécurité dans le monde
- ▶ Développer les relations amicales entre les nations
- ▶ Réaliser la coopération internationale sur tous les sujets où elle peut être utile
- ▶ Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations dans des objectifs communs
- ▶ Surveiller l'intangibilité des frontières. L'ONU n'est pas un gouvernement mondial et ne légifère pas.

Cependant, ses résolutions donnent une légitimité aux interventions des États et sont de plus en plus appliquées dans le droit national et international. Toutes ces actions se pérennisent au travers de la signature de traités entre les nations. Les principaux travaux et débats sont interprétés ou traduits par écrit dans les 6 langues officielles de l'ONU : français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe, mais seuls l'anglais et le français sont les langues de travail du siège new-yorkais de l'ONU. Selon la définition des Nations Unies, la culture de la paix est un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les États. (Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix). Pour que la paix et la non-violence prévalent, il faut renforcer une culture de la paix et des comportements et des modes de vie qui vont dans le sens de cette culture de la paix tels que la résolution pacifique des conflits, le dialogue, la recherche de consensus et la non-violence. Une telle approche éducative devrait par ailleurs être dictée par les objectifs suivants : 1. promouvoir le développement économique et social durable par la réduction des inégalités économiques et sociales, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire durable, la justice sociale, des solutions durables aux problèmes de la dette, l'autonomisation des femmes, des mesures spéciales pour les groupes aux besoins particuliers, la durabilité environnementale. 2. promouvoir le respect de tous les droits de l'homme ; les droits de l'homme et la culture de la paix sont complémentaires : lorsque la guerre et la violence prédominent, il est impossible d'assurer les droits de l'homme ; de la même façon, sans droits de l'homme, sous toutes leurs formes, il ne peut exister de culture de la paix. 3. assurer l'égalité entre les femmes et les hommes par la pleine participation des femmes dans la prise de décisions économiques, sociales et politiques, par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes, par l'appui et l'aide aux femmes qui se retrouvent dans le besoin. 4. favoriser la participation démocratique parmi les fondations indispensables à la réalisation et au maintien de la paix et de la sécurité. Promouvoir des principes, des pratiques et une participation démocratique dans tous les secteurs de la société, un gouvernement et une administration transparents, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les drogues illicites et le blanchiment d'argent. 5. développer la compréhension, la tolérance et la solidarité pour abolir les guerres et les conflits violents. Il faut transcender et dépasser les images de l'ennemi par la compréhension, la tolérance et la solidarité entre tous les peuples et toutes les cultures. Apprendre à gérer toutes nos différences par le dialogue et l'échange d'informations est un processus qui ne peut être qu'enrichissant. 6. soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances. La liberté de l'information et de la communication et le partage de l'information et des connaissances est indispensable pour une culture de la paix. En même temps, des mesures doivent être prises pour contrecarrer la promotion de la violence par les médias, y compris par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

3- La Paix du cSur mène à la Paix mondiale : conception du dalai-lama

Au plan individuel, la Paix désigne un état d'esprit exempt de colère, de crainte, et plus généralement de sentiments négatifs. Elle est donc souhaitée pour soi-même et éventuellement pour les autres. C'est ainsi que ce mot est devenu une salutation : la paix soit sur toi (chez les chrétiens), mir vam (chez les Slaves), salam alei kum (chez les Arabes et une grande partie des musulmans du monde), shalom (chez les Hébreux), etc. La paix est le suprême but d'une vie, elle vient de l'intérieur. Cultiver notre paix intérieure contribue à faire croître la paix dans le monde. Tout le monde, même notre ennemi, cherche le bonheur, aspire au bonheur. « La paix du cœur mène à la paix mondiale » aime à répéter le dalaï-lama. Réaliser une paix authentique suppose de transformer sa manière de penser et le regard que l'on porte sur le monde et sur les autres. "Que cela nous plaise ou non, écrit le dalaï-lama nous sommes tous nés sur cette terre comme membres d'une même grande famille. Riche ou pauvre, éduqué ou non, appartenant à une nation, religion et idéologie ou l'autre, finalement chacun d'entre nous n'est qu'un être humain pareil à un autre. Tous nous voulons le bonheur, et pas la souffrance. Plus encore, chacun d'entre nous a les mêmes droits de chercher le bonheur et d'éviter de souffrir. Quand on admet que tous les êtres sont égaux à ce propos, on ressent automatiquement empathie et proximité avec les autres. Dès lors éclot à son tour un véritable sens de responsabilité universelle, le souhait d'aider activement les autres à surmonter leurs problèmes. Bien sûr, cette sorte de compassion est, de par sa nature, paisible et aimable, mais elle est aussi très puissante. C'est le signe authentique de la force intérieure. Point n'est besoin de devenir religieux, pas plus que de croire en une idéologie. Tout ce qui est nécessaire à chacun de nous, c'est de cultiver de bonnes qualités humaines.

La nécessité d'un sens de responsabilité universelle concerne chacun des aspects de la vie moderne. Aujourd'hui, des événements survenant dans un coin du monde finissent par affecter toute la planète. Si bien qu'il nous faut d'emblée traiter le moindre problème majeur local en termes globaux. Nous ne pouvons plus évoquer les barrières nationales, raciales ou idéologiques qui nous séparent sans répercussions destructrices. Dans ce contexte de nouvelle interdépendance, prendre en compte les intérêts des autres est à l'évidence la meilleure manière de servir nos propres intérêts. Chacun de nous doit apprendre à travailler non pas uniquement pour lui ou pour elle, sa famille ou son pays, mais au bénéfice de toute humanité. La responsabilité universelle est la clef véritable de la survie humaine. C'est le meilleur fondement de la paix mondiale".

4- La Paix comme moyen d'homogénéité et communication des Etats : Conception de Raymond Aron

« Quelles sont les conditions auxquelles le fonctionnement d'une Constitution de la Société internationale serait, en théorie, possible ? Elles me paraissent au nombre de trois. Pour que les Etats acceptent de soumettre leur conduite extérieure au règne de la loi, il faut que les gouvernements se plient eux-mêmes à une pareille discipline par rapport aux peuples (&) Disons, pour reprendre le langage kantien, que les Constitutions, au moins des principaux Etats, devraient être républicaines, fondées sur le consentement des citoyens et l'exercice du pouvoir selon des règles strictes et des procédures légales. Si cette première condition était satisfaite, une deuxième aurait, du même coup, toutes les chances de l'être. Les Etats auraient conscience de leur parenté, le système serait homogène, une communauté internationale d'abord, supranationale ensuite, commencerait d'exister, et cette communauté choisirait judicieusement, en cas de crise locale, entre isolement et solution imposée. Cependant, si cette communauté internationale n'est pas concevable sans homogénéité des Etats, sans la parenté des idéaux, sans la similitude des pratiques constitutionnelles, cette condition nécessaire n'est pas suffisante. Il faut encore que les Etats consentent à dire « adieu aux armes » et qu'ils acceptent sans inquiétude de soumettre à un tribunal les différends, même ceux qui ont pour objet la répartition des terres et des richesses. Une société internationale homogène, sans course aux armements, sans conflits territoriaux ou idéologiques, est-elle possible ?

Oui, encore dans l'abstrait, mais sous diverses conditions. La fin de la course aux armements n'exige pas seulement que les Etats ne se soupçonnent plus réciproquement de noirs desseins ; elle exige aussi que les Etats ne désirent plus la force pour imposer leur volonté aux autres. Les volontés de puissance collectives doivent disparaître ou plutôt être transférées sur un autre terrain. Quant aux conflits d'ordre économique qui ne furent pas la cause directe ou prédominante des guerres dans le passé, mais qui font apparaître intelligibles, à nos esprits utilitaires, les guerres des civilisations traditionnelles ils se sont atténués d'eux-mêmes, à notre époque : toutes les sociétés modernes

peuvent croître en intensité à meilleur compte qu'en extension et par la conquête. »

5- La Paix selon la Bible : quelques passages évocateurs.

« Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté » (Evangile de saint Luc) ; « En quelque maison que vous entriez, dîtes d'abord : paix à cette maison » (Evangile de saint Luc) ; « Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu » (Evangile de saint Matthieu) Que nul de vous n'ait à souffrir comme meurtrier, ou voleur, ou malfaiteur, ou comme délateur, mais si c'est comme chrétien, qu'il n'ait pas honte, qu'il glorifie Dieu de porter ce nom. » (1 Pierre 4, 15-16)&

Par Athanase VANTCHEV DE TRACY

Post-scriptum :

Formation des ambassadeurs pour la Paix

Module 01. La paix, un concept polysémique

(Par Athanase VANTCHEV de TRACY, poète français)

1- Thomas HOBBS et Jean Jacques Rousseau : deux conceptions différentes de la Paix.

La paix ne semble pouvoir se définir que négativement, comme absence de guerre. C'est la définition qu'en donne Hobbes dans le « Léviathan ». La position de Hobbes est fort pessimiste : l'état de nature est un état de guerre perpétuelle des hommes entre eux, dont il faut échapper à tout prix en instaurant l'Etat : dans l'état de nature (l'état dans lequel se trouve l'homme avant l'établissement de la société), dit Thomas Hobbes (1588-1679), l'un des fondateurs de la philosophie politique moderne, « l'homme est un loup pour l'homme » ; dans l'état civil (l'état où l'on vit en société organisée), « l'homme est un dieu pour l'homme ». On ne peut pas faire confiance à l'être humain pour vivre en paix. L'homme est plutôt méchant par nature et il a besoin de la contrainte d'une structure politique pour apprendre à vivre en paix.

La position de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) diffère totalement de celle de Hobbes. Selon l'écrivain, philosophe et musicien suisse d'expression française, la guerre est par essence un concept social et non un état naturel. L'homme dans l'état de nature ne pouvait être violent, il était plutôt un animal timide, replié sur lui-même, qui ne connaissait qu'une possession provisoire pouvant donner naissance à quelques querelles, mais pas à la guerre, qui suppose l'existence d'un Etat. « L'homme est bon par nature, c'est la société qui le pervertit en introduisant la rivalité autour de la propriété. La guerre pose le problème du statut de la propriété. La propriété n'est pas la possession. La propriété est de droit, tandis que la possession est de fait. L'Etat définit le droit. Pour être plus précis : la possession concerne le rapport de l'homme avec des choses, non le rapport de personne à personne. La propriété suppose une reconnaissance sociale, une reconnaissance par le droit de la légitimité de la possession. L'Etat doit veiller à la sauvegarde des citoyens qui sont par essence des personnes ayant leurs propres biens. Quand deux Etats entrent en guerre, non seulement le vainqueur prétend entrer en possession du sol qu'il a conquis, mais il soumet aussi le vaincu ; or soumettre un autre Etat, c'est soumettre ceux-là dont l'Etat est composé, c'est soumettre les citoyens de l'Etat à une tutelle étrangère, c'est au final les traiter comme des choses dont on peut disposer à sa guise ». La Paix est absence de conflit armé entre des nations, des Etats, des groupes humains. Par extension, elle est concorde, union, harmonie, association, alliance, accord, entente, fraternité, solidarité. Entre de simples hommes, il y a seulement querelle. La guerre existe non dans l'affrontement de deux volontés individuelles, mais de deux volontés d'Etats. L'homme ne participe à la guerre qu'en tant que citoyen membre d'un Etat, et il y participe au premier chef comme soldat. La guerre suppose nécessairement l'existence de l'Etat, d'une volonté d'Etat, elle suppose un territoire d'Etat, une volonté politique organisée qui est celle d'un peuple doté d'un pouvoir centralisé.

2- La Paix selon la charte de l'ONU

Au plan collectif, la Paix désigne l'absence de violence, de sévices, de coups, de brutalités, de répressions, de pogroms, de contraintes. La Paix exclut l'ardeur, la frénésie, la fureur, le déchaînement, la furie, l'impétuosité, l'âpreté, l'intensité, l'agressivité, la véhémence, la virulence,

L'empotement, l'excès, la démesure, la force, la fougue, la passion. Elle est tout le contraire de la violence et de la guerre entre groupes humains. En ce sens, la paix entre les nations est l'objectif de nombreux hommes et organisations telles que la SDN ou SdN et l'ONU. La SDN, Société des Nations, était une organisation internationale introduite en 1919 par le traité de Versailles, lui-même élaboré au cours de la Conférence de paix de Paris (1919) dans le but de conserver la paix en Europe après la Première Guerre mondiale. Les objectifs de la SDN comportaient le désarmement, la prévention des guerres au travers du principe de sécurité collective, la résolution des conflits par la négociation et l'amélioration globale de la qualité de vie. L'ONU, l'Organisation des Nations unies ou encore Nations unies est une organisation internationale fondée le 26 juin 1945 à San Francisco pour résoudre les problèmes internationaux. L'ONU succède à la SDN. Cette organisation ne dispose pas de force militaire, mais elle peut demander aux Etats-membres de fournir des contingents pour assurer la paix. Depuis l'adhésion du Monténégro en 2006, l'ONU compte désormais la quasi totalité des États du monde, soit 192 sur les 195 qu'elle reconnaît - les seuls États n'étant pas membres étant le Vatican (qui a cependant un statut d'observateur), les îles Cook (Etat indépendant en libre association avec la Nouvelle Zélande) et Nioué (Etat indépendant en libre association avec la Nouvelle Zélande). Certaines entités prétendant à un statut d'État ne sont pas représentées à l'ONU : c'est le cas de la République de Chine ayant pour territoire Taïwan, ou prétendant former des nations comme l'Autorité palestinienne. Les six organes principaux de l'ONU sont : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Secrétariat général qui émane de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le Conseil de tutelle, le Conseil économique et social, la Cour pénale internationale, la Cour internationale de justice. Les quatre derniers organes émanent de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale est le principal organe de délibération. Elle se compose des représentants de tous les Etats-membres, qui disposent chacun d'une voix. Les décisions sur des sujets importants tels que la paix et la sécurité internationale, l'admission de nouveaux membres et les questions budgétaires sont prises à la majorité des deux tiers. Les décisions sur les autres sujets sont prises à la majorité simple. Le Conseil de sécurité comporte cinq membres permanents avec droit de veto : la France, les USA, la Russie, la Chine, le Royaume-Uni, et dix membres non-permanents élus pour deux ans. Le Conseil de tutelle a été institué par la Charte en 1945 pour assurer la surveillance à l'échelon international des 11 territoires sous tutelle placés sous l'administration des États-membres et garantir que des mesures appropriées étaient prises pour préparer les territoires à l'autonomie ou l'indépendance. Avec l'indépendance de Palaos, dernier territoire sous tutelle des Nations Unies, le Conseil de tutelle a officiellement décidé de suspendre ses activités à partir du 1er novembre 1994. Outre les six organes principaux, l'ONU en compte quatre autres : le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) est une agence spécialisée de l'ONU. Son rôle est d'aider les pays en voie de développement en leur fournissant des conseils, mais également en plaçant leur cause pour l'octroi de dons ; le HCR (Haut Commissariat pour les réfugiés) a pour mandat la protection internationale des réfugiés et la recherche de solutions durables à leurs problèmes ; UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance - United Nations Children's Fund) est une agence consacrée à l'amélioration et à la promotion de la condition des enfants. Son nom était originellement United Nations International Children's Emergency Fund, dont elle a conservé l'acronyme ; PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). Ce Programme joue le rôle de catalyseur, de défenseur, d'instructeur et de facilitateur. Suivant à promouvoir l'usage avisé et le développement durable de l'environnement à travers le monde. Quatre institutions sont également rattachées à l'ONU, émanant directement de l'Assemblée générale : UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization - L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). UNESCO est née le 16 novembre 1945. Pour cette agence spécialisée des Nations Unies, le plus important n'est pas de construire des salles de classe dans des pays dévastés ou de restaurer des sites du Patrimoine mondial. L'objectif que s'est fixé cette institution est vaste et ambitieux : construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science, la culture et la communication. La paix n'est pas simplement l'absence de conflits. La paix signifie : des budgets consacrés à construire et non pas à tuer et détruire, des infrastructures et des services qui fonctionnent et s'améliorent, des populations qui font des projets d'avenir, des esprits libérés des traumatismes de la violence et des idées de vengeance et réceptifs aux idées de solidarité. La paix est une démarche volontaire qui repose sur le respect de la différence et le dialogue. L'UNESCO veut être l'artisan de ce dialogue et promouvoir la collaboration entre les peuples, accompagnant les États sur le chemin du développement durable qui, au-delà du seul progrès matériel, doit répondre à toutes les aspirations humaines sans entamer le patrimoine des générations futures, et sur celui de l'établissement d'une culture de paix fondée sur les droits de l'homme et la démocratie. Ce mandat est sa raison d'être. Les autres trois organisations sont : le FAO (Food and Agriculture Organization - Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) ; l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) ; l'OMC (Organisation mondiale du commerce), seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Le chef exécutif de l'ONU est son Secrétaire général. Le drapeau de l'ONU a été adopté le 20 octobre 1947. La devise de l'ONU est : Paix et Sécurité ! En vertu de sa charte%2